

## Procès Verbal du conseil municipal du mercredi 9 novembre 2022

Etaient présents : Albouy Pascale - Arnaud Gérard - Astruc David - Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu  
Berna Camille - Berté Véronique - Château Gilles - Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard  
Maria-Pia - Monnin Marie-Andrée - Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procuration : Jérôme Le Bel à Descouens Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Berna Camille

### Vote du procès verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022

Voté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### **1 - Intégration éventuelle de la commune dans le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut Languedoc**

Suite à une rencontre avec le directeur, une révision de la charte du Parc sera engagée début 2023 et donne la possibilité à de nouvelles communes d'intégrer le parc.

Monsieur le Maire propose au conseil une intégration éventuelle de la commune dans le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut Languedoc . Les enjeux sont la charte à respecter, la protection des animaux, l'environnement... Cela permettra à la commune d'être une porte d'entrée à l'est du Parc.

Vote : unanimité

#### **2 - Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels avec le CDG 34**

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnel proposée par le CDG 34, avec un accompagnement pour l'élaboration du document unique. Ce document unique est obligatoire (audit sur la commune sur les bâtiments, les moyens techniques, la sécurité des agents) pour un coût de 1 625 €.

Vote : unanimité

#### **3 - Programmation des travaux d'éclairage public 2022 d'Hérault Energies : horloges astronomiques**

Monsieur le Maire propose au conseil de demander à Hérault Energie la programmation des travaux suivants : Pose de 4 horloges astronomiques pour un montant de 2 609.86 € ht, 1 500.00 € à la charge d'Hérault Energies et 1 109.86 € à la charge de la commune.

Vote : unanimité

#### **4 - Alimentation électrique du moulin communal par Hérault Energies**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander à Hérault Energies d'inscrire la programmation de l'alimentation électrique du moulin évaluée à 46 500.00 €. Le reste à charge pour la commune serait de 5 000 €.

Vote : unanimité

#### **5 - Accord de principe pour la création d'un poste de policier sur la commune pour renforcer l'équipe de police pluricommunale avec un 3<sup>ième</sup> agent**

Monsieur le Maire présente au conseil la création éventuelle d'un poste de policier sur la commune pour renforcer l'équipe de police pluricommunale avec un 3<sup>ième</sup> agent, avec des compétences spécifiques sur l'urbanisme.

## Procès Verbal du conseil municipal du mercredi 9 novembre 2022

Actuellement l'équipe de 2 agents ne permet pas d'avoir 2 agents en permanence et limite de ce fait les missions pouvant être réalisées. Par ailleurs, la commune de Roujan ne souhaite pas assurer le risque financier au-delà de 2 agents. Aussi la commune de Neffies accepte de créer ce poste qui correspond aux normes d'un agent pour 1 000 habitants.

Cet agent intégrerait la police pluricommunale Roujan Neffies Vailhan Fos Montesquieu Gabian par convention. Le coût actuel de 30 000 € passerait à 40 000 € pour 3 agents. Un accord préalable de chaque commune adhérente devra être obtenu pour financer l'extension de l'équipe

Vote à l'unanimité du principe pour la création d'un 3<sup>ème</sup> poste de policier sur la commune après accord préalable de chaque commune adhérente.

### 6 – Création d'un poste de rédacteur territorial

Sujet retiré car grade de la personne recrutée non connu.

### 7 - Passage à la M57 pour le budget communal au 01.01.2023

Madame Ulrich informe le conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les communes ont l'obligation de changer la norme budgétaire. La nomenclature en vigueur actuellement M14 deviendra M57. Toutes les collectivités auront la même instruction budgétaire et il y aura plus de souplesse avec une possibilité de virements de crédits à hauteur de 7.5 % par chapitre, donc plus de décision modificative. Ce passage peut être anticipé en 2023

Vote à l'unanimité pour le passage en 2023.

### 8 - Présentation du rapport d'activité 2021 de la communauté de communes

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité de la communauté de communes.

Le conseil prend acte à l'unanimité de cette présentation.

## INFORMATIONS

- 1) Mathieu Bénézech : Nouvelles consignes de tri pour la poubelle jaune  
Mise en place de nouvelles consignes de tri pour les bacs jaunes au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- 2) David Astruc : Poursuite du remplacement des points lumineux en LED en 2023 (David Astruc) :  
Suite à l'augmentation de l'électricité : facture Eclairage public multipliée par 1.5 et Bâtiments communaux par 3.
- 3) Gilles Combes : Noël des enfants  
Repas Noël offert aux enfants par la commune le 16 décembre 2022 – 17h : Distribution des cadeaux aux enfants Place de l'Ancien Moulin, Jeux pour les enfants ou salle de Fêtes si mauvais temps.
- 4) David Astruc : Inauguration de l'église  
Inauguration le mercredi 14 décembre 15h00 : date et heure retenues par le Sous-préfet
- 5) David Astruc : Travaux 2023  
Chemin des Geissières, Caux Vieux, Piocal – Rue du Porche – Rue Molinier – Poursuite travaux RD15
- 6) David Astruc : GEMAPI : Entretien des cours d'eau Marelle et Bayèle en cours de réalisation

Le conseil est clos à 19h30.

*Le Maire*

*La Secrétaire de l'équipe*

